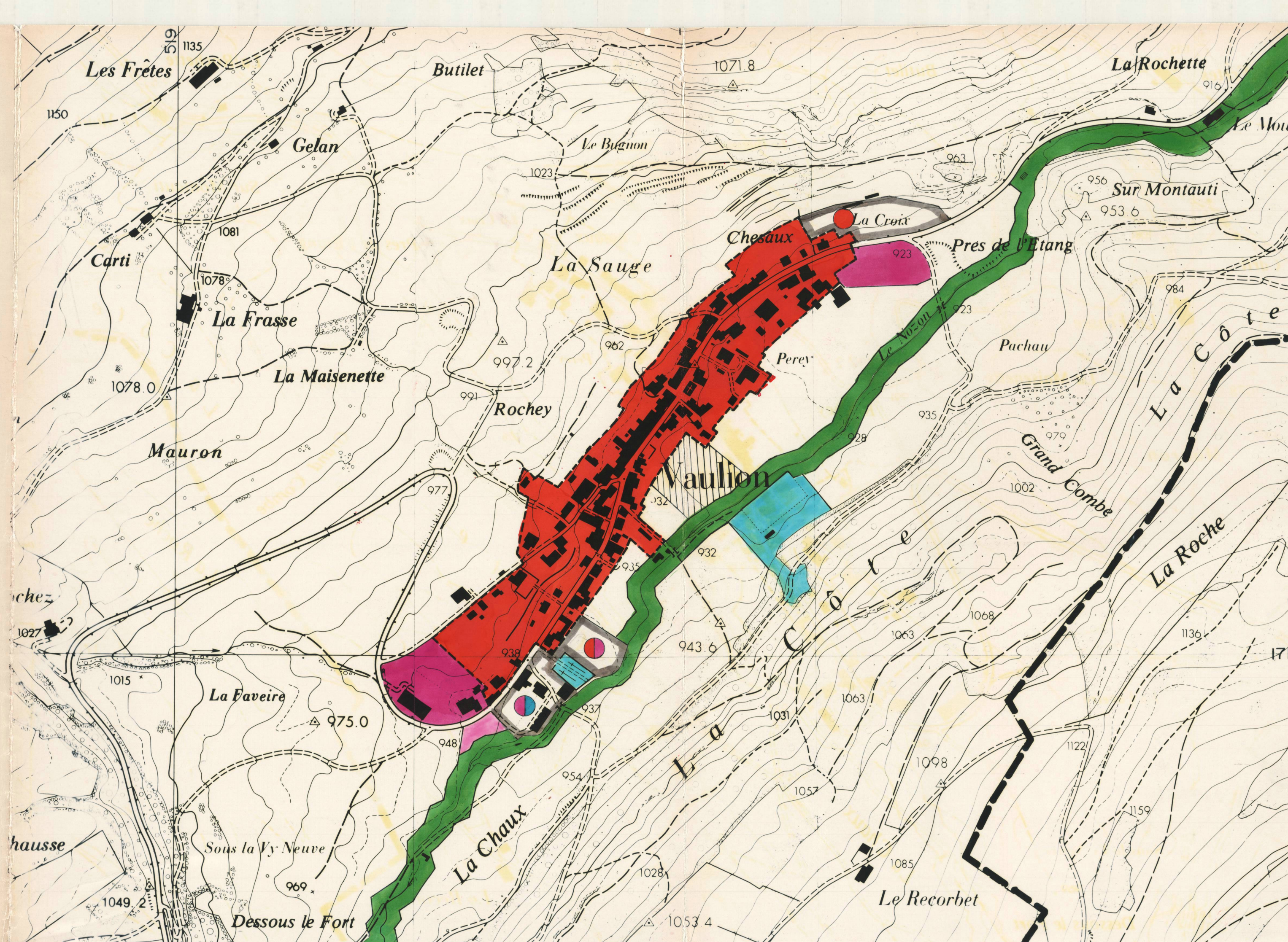


PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE

VAULION

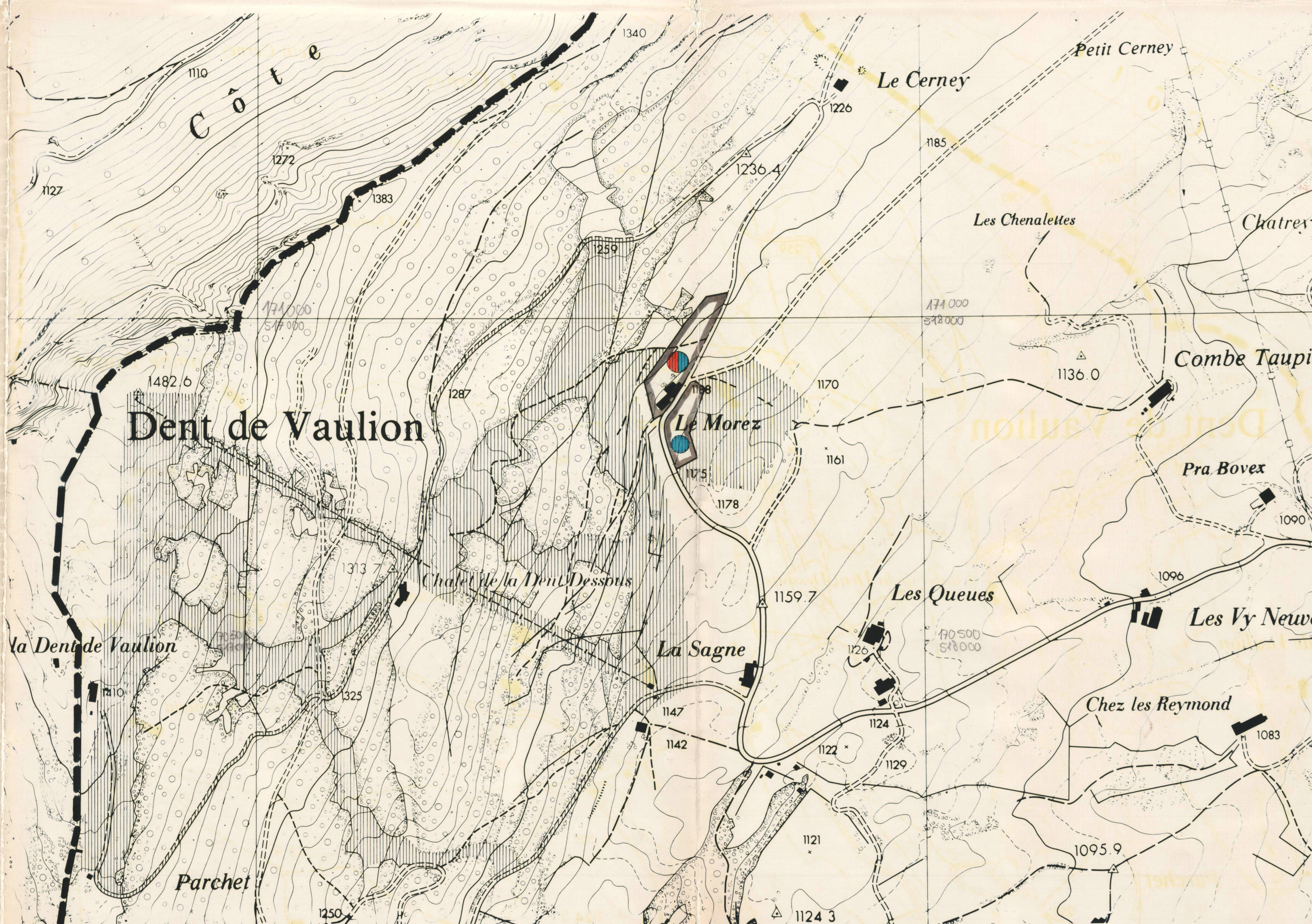
l'atteste,
Le Chancelier :

Elusand

The seal of the University of Paris, featuring a shield with a cross and four lions, surrounded by the text "UNIVERSITAS PARISIENSIS" and "FUNDATA 1200".

LEGENDE

- ZONE DU VILLAGE**
PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (A TITRE INDICATIF)
- ZONE D'ENTREPÔSAGE DU BOIS**
- ZONE D'ACTIVITES**
- ZONE D'AMENAGEMENT D'UTILITE PUBLIQUE**
- ZONE INTERMEDIAIRE
directives d'affectation
- ZONE AGRICOLE (y c aire forestiere)**
- ZONE DE PROTECTION DU MOZON (y c aire forestiere)**
- ZONE DE PROTECTION DE VUES**
- ZONE DE PISTES DE SKI**
- SECTEUR "S" DE PROTECTION DES EAUX
- activilite utilite publique habitat piste de ski



LEGENDE

- PERIMETRE DE LA ZONE DU VILLAGE
-  BATIMENT A CONSERVER
-  BATIMENT A REHABILITER
-  BATIMENT POUVANT ETRE TRANSFORME OU RECONSTRUIT
-  AIRE DE CONSTRUCTIONS / NOMBRE DE LOGEMENTS MAXIMUM
-  ORIENTATION DU FAITE
-  FRONT D'IMPLANTATION
-  INTERRUPTION DU BATI
-  SECTEUR D'ACTIVITES
-  SECTEUR D'EQUIPEMENTS PUBLICS
-  SECTEUR D'AMENAGEMENTS PUBLICS
-  AIRE DE PROLONGEMENTS EXTERIEURS
-  PRINCIPE D'ACCES
-  PRINCIPE DE LIASON PIETONNE
-  LIMITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES
-  FRONT D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE
-  BANDE D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE
- TEINTE ROSE
- * Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 du D.U.ATP peuvent être autorisés sans convention préalable de précaution à l'exclusion de toute reconstruction *
-  BATIMENT FRAPPÉ D'UNE LIMITE DES CONSTRUCTIONS
- * Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être autorisés en cas de transformation, l'inscription d'une mention de précaution au Régistre Foncier devient obligatoire *

